Règlement intérieur

Parc aquatique 'Pirates World'

Dernière mise à jour : 25.08.2025

Bienvenue au parc aquatique Pirates World.

Toute personne ou groupe est tenu de se conformer aux instructions et directives du personnel de lapiscine.

Le présent règlement sera affiché de manière visible et permanente dans l'établissement.

Afin d'assurer votre sécurité et que vous passiez une agréable journée au sein de notre établissement, nous vous invitons à prendre connaissance des règles suivantes :

1.Fréquentation maximale instantanée (FMI)

La fréquentation maximale théorique d'une piscine, correspondant à la capacité d'accueil de l'enceinte de la piscine est de 3 personnes pour 2m² de plan d'eau en plein air.

Les surfaces des bassins sont les suivantes :

- Bassin californien : bassins avec diverses formes 1380m²
- Bassin de réception maelstrom : bassin avec diverses formes arrondies 110m²
- Bassin surf : bassin rectangulaire 90m²
- Bassin jacuzzi couvert : 150m²
- Piscine à vagues : bassin rectangulaire avec formes évasées 522m²

- Pataugeoire bateau pirate : bassins avec diverses formes arrondie 455m²
- Rivière lente : bassin de longueur 195m par 3m large (+ arrière bateau + 2 entrées 65m²) : 650m²
- Total bassins : 3357m²

La FMI est donc de 5035 personnes.

2.Respect du règlement, fraudes, remboursement

Tous les visiteurs du parc consentent au présent règlement dès l'achat d'un ticket d'entrée et/ou lors d'un séjour au Village Club les Sables d'Or****, Hôtel Cap Pirate ****, Hôtel Pirates World*****.

Toute personne ou groupe qui entre dans l'enceinte du parc aquatique se soumet, sans réserve, au présent règlement ainsi qu'à ses extensions ou renvois sous forme d'affiches ou de pictogrammes situés dans une quelconque partie de l'établissement.

La direction peut toujours, pour des motifs techniques ou pour des raisons de force majeure, ordonner la fermeture, provisoire ou définitive, de l'établissement sans qu'il puisse être réclamé, par quiconque,des indemnités ou dommages.

En cas de fraude, le parc se réserve le droit de porter plainte contre les contrevenants et s'autorise à leur interdire définitivement l'accès au parc.

3.Accès au parc aquatique

Sauf exception autorisée par la direction, nul ne peut avoir accès aux bassins s'il n'a pas au préalableacquitté le droit d'entrée prévu au tarif.

Les personnes ne sachant pas nager veilleront à ne pas se rendre dans les zones où elles n'ont paspieds.

3.1Contrôle d'accès et sortie

Le parc aquatique Pirates World se réserve le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques, vos vêtements et effets personnels à l'entrée et dans son enceinte pour des raisons de sécurité. Ces vérifications peuvent être externalisées à une société de sécurité le cas échéant. En cas de refus de la part du visiteur, le parc se réserve le droit d'en interdire son accès.

A des fins de sécurité, la Direction pourra demander le dépôt de pièces d'identités à l'accueil du parc. Elles seront restituées en fin de journée, sauf dans le cas de comportements déviants laissés à l'appréciation de la direction.

L'accès est interdit aux personnes :

- En état d'ivresse ou à l'agitation anormale
- Sous l'influence de substances psychotropes
- Atteintes ou suspectées de maladies contagieuses (Circulaire du 13 mars 1975 du Ministère de la Santé Publique)
- En état de malpropreté évidente

- Aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés d'une personne majeure apte à les surveiller

3.2Tenue vestimentaire

Une tenue de bain correcte est exigée au sein du parc en toute circonstance pour accéder au parc et environs.

Après l'entrée, les vêtements de ville sont interdits… les textiles sont admis si et seulement s'il s'agit de tee-shirts, polos, débardeurs, jupes et de shorts, sont aussi tolérés les robes estivales fines et les paréos (sur les plages), (exception si certains groupes de visiteurs sont escortés par des membres du parc en vue de visiter le parc sans s'y baigner).

Les tenues vestimentaires ainsi qu'à caractère religieux sont interdites dans le parc. Les burqas, niqab,hidjab et tchador sont interdits au sein du parc, ainsi que les chapeaux rabbi, les soutanes, pantalon de yoga, tenue tai chi, robe de moine, robe kesa de méditation, vêtements liturgiques catholiques etc…

Les maillots de bain type… tankini et robe de bain avec jupe sont interdits. Seuls les maillots une pièce ou deux pièces sont autorisés. Tous les maillots dépassant les genoux et les coudes sont totalement exclus.

Pour se protéger le crane du soleil, seuls les casquettes et chapeaux sont tolérés…. Les bandanas en coton et les turbans sont interdits.

Lors de la baignade, **SHORTS DE BAIN INTERDITS**, seuls les maillots de bains (slips de bain et boxers pour les hommes) sans sous-vêtements en-dessous. A ce sujet, les références des textures ci-dessous sont données à titre indicatif en cas de contestation. Les t-shirts en lycra et matières anti UV aquatiques sont autorisées au-dessus des genoux et jusqu'au coude

Composition type non admise : 100% polyamide / 100% polyester*POCHES NON AUTORISÉES*

Composition type admise :

Env. 90% Polyamide env. 10% Élasthanne

Les vêtements de rue, comme les sous-vêtements en coton et les maillots intégraux, comme les burkinis, sont strictement interdits. Les « maillots de bain string » et les tenues « topless » sont interdits également.

Les chaussures ne sont pas autorisées au-delà des pédiluves. Les chaussures aquatiques sont quant à elles autorisées dans tout le parc, y compris dans les attractions.

Les gilets à manche courtes et shorty sont recommandés pour se protéger des UV.
Un certificat médical n'est pas une dérogation au présent règlement.

3.3 Enfants

Interdiction d'accès aux enfants de moins de 9 mois en visite à la journée

Le port de couches adaptées à la baignade est obligatoire pour les enfants de moins de 3 ans.

Pour des raisons de sécurité et conformément aux préconisations de l'ensemble de la profession des pédiatres, les enfants de moins de 1 an doivent éviter les lieux publics à forte fréquentation car leur système immunitaire ne leur permet pas de faire face à de tels environnements extérieurs.

Étant un parc aquatique ouvert sur la saison estivale avec des températures pouvant être très hautes, l'accès au public extérieur est refusé à tout enfant inférieur à 1an pour votre sécurité. Il est impossible de vendre un ticket d'entrée à ces enfants-là.

Tout équipement de sécurité pour la baignade des enfants est obligatoire après les pédiluves (brassards, gilets ou bouée pour bébés).

Brassard obligatoire pour les enfants ne sachant pas nager aisément. Le surveillant de baignade est le seul juge à cette règle.

3.4Objets et casiers

Il est interdit d'introduire dans le parc des objets tels que : substances illicites, dangereuses, boissons alcoolisées, bouteille en verre, objets dangereux (armes, ou objet susceptible de mettre en danger la sécurité des visiteurs…), objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (portevoix, sifflets…), récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé.

Les objets volumineux tels que les bagages et valises sont interdits. Pour les résidents chez nos partenaires un service bagagerie est prévu à cet effet. Pour les visiteurs au parc aquatique, nous vous prions de laisser vos bagages dans vos véhicules à l'abris des regards (la Direction se décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation).

Les poussettes sont autorisées dans l'enceinte du parc en dehors des attractions.

Il est interdit de se déplacer en patins à roulette, bicyclette, trottinette ou tout autre engin de déplacement, motorisé ou pas.

Des casiers sont prévus pour ranger vos affaires au tarif de 2€ (prévoir deux pièces de 1€) pour lajournée.

3.5 Accès femmes enceintes et handicapés

Les personnes en situation de handicap permanent ou temporaire et toute personne pouvant bénéficier du droit de priorité dans les files d'attente sont priées de s'informer des risques, des conditions, des restrictions et des formalités d'accès de nos attractions, à l'accueil, auprès de nos opérateurs et partenaires.

3.6 Animaux

Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte du parc.

3.7 Accès VIP et VIP +

Les espaces VIPs au sein du parc ne sont accessibles qu'aux résidents de l'Hôtel Cap Pirate ****, de

l'Hôtel Pirates World***** et aux résidents du Camping Les Sables d'Or**** hébergés en mobil-home Premium 2 chambres 2 SDB, Premium 2 chambres 2 SDB GARDEN, Premium 3 chambres 2 SDB et Premium 3 chambres 2 SDB GARDEN.

4.Comportements

Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, bagarres, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect de l'ordre de passage dans les files d'attentes, intrusions dans les zones réservées aux employés, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener la société à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte, reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du parc sans aucune compensation ou remboursement.

Tout manque de respect envers le personnel du parc et des commerces, insulte, agression physique ou verbale fera non seulement l'objet d'une exclusion du parc sans compensation mais également d'un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

Il est défendu

- d'indisposer les autres baigneurs par des actes ou des attitudes non conformes au respect d'autrui ou à une bonne pratique sportive
- de souiller ou détériorer les installations par des inscriptions, dessins, salissures, entaille, coups ou autres procédés
- de se livrer, soit dans la piscine, soit dans les installations, à des jeux dangereux ou susceptibles d'incommoder des tiers
- de courir sur les plages, de précipiter des baigneurs dans l'eau, de crier ou de pratiquer de l'apnée
- de plonger sans s'être au préalable assuré qu'aucun danger ne peut en résulter pour les personnes se trouvant dans le bassin
- de plonger dans la petite profondeur
- de faire usage ou de s'enduire de produits quelconques qui seraient de nature à souiller l'eau des bassins

4.1 Mineurs

Les mineurs de moins de 13 ans restent sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte accompagnant. En cas de problème nous déclinons toute responsabilité.

Si un mineur commet un manquement au règlement, lui, son accompagnant et le cas échéant l'ensemble du groupe présent avec ledit mineur seront contraints de quitter les lieux sans compensation financière.

La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès des attractions aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés d'un adulte.

Les mineurs de 13 à 17ans devront fournir une décharge de leurs responsables légaux (parents et adulte responsable accompagnant) afin d'accéder seuls au parc. Les représentants légaux devront se présenter physiquement à l'accueil du parc avec leurs enfants afin de signer la décharge sur place.

4.2 Alcool et tabac

La vente de boissons alcoolisées aux mineurs est interdite, en vertu de la loi en vigueur. Il est formellement interdit de fumer en dehors de l'aire prévue à cet effet.

4.3 Vols dommages et casiers

La direction décline toute responsabilité envers les accidents causés par les utilisateurs, qui seront entièrement responsables des dommages occasionnés aux tiers, au matériel et aux locaux.

La direction et le personnel ne peuvent, en aucun cas, être rendus responsables de perte, vol, disparition ou dégâts à des objets ou habits.

Toute personne non respectueuse du présent règlement ou ayant causé des dégradations, pourra, outre la réparation du préjudice causé, être expulsée immédiatement et faire l'objet de poursuitesjudiciaires.

Sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire, la direction jugera des suites à donner à tout cas non prévu par ce règlement. Les réclamations ou suggestions de tout ordre seront adressées par courrierà la direction.

4.4 Respect des lieux

Il est interdit de jeter quoique ce soit par terre, aussi bien dans l'enceinte du parc que sur les parkings. Vous devez de façon générale respecter la propreté de l'environnement et utiliser les poubelles prévues à cet effet.

Il est interdit de consommer des boissons et des aliments à l'exception des espaces prévus à cetteffet.

Afin d'éviter toute dégradation des lieux et d'assurer votre sécurité nous vous prions de respecter le décor des lieux, de ne pas vous accrocher aux cordages, grimper sur les décorations…

Il est interdit de souiller ou détériorer les installations par des inscriptions, dessins, salissures, entaille, coups ou autres procédés

4.5 Attraction et consignes de sécurité

La Direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes ou ayantune attitude dangereuse pour lui-même et pour les autres.

La signalétique à l'entrée de chaque activité doit être consultée. Elle vous indique notamment l'âge à possible pour cette attraction et les critères à respecter pour y avoir accès. Ne prenez pas de risque inutile.

Vous êtes responsable des conséquences liées à une mauvaise utilisation des attractions mise à votre disposition. Il est d'ailleurs interdit de remonter les toboggans à l'envers, se baigner dans les bassins de réception, sauter et courir.

L'accès aux bassins ne sera pas autorisé :

- aux personnes atteintes d'affections ou de lésions cutanées avérées
- aux personnes ne respectant pas le code vestimentaire exprimé dans la rubrique '2.2 Tenuevestimentaire'.
- aux personnes n'ayant pas respecté le passage sous la douche et dans le pédiluve

5.Horaires et fermeture du parc aquatique

5.1 Calendrier

Vous pourrez retrouver les horaires et jours d'ouverture sur le site www.piratesworld.fr

5.2 Fermetures et attractions

La Direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouvertures du par cet/ou des activités.

Afin de fluidifier votre sortie et de garantir votre sécurité lors de la fermeture du parc, nos attractionsferment 30 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas de forte affluence, les files d'attentes des attractions peuvent être fermées de façon anticipée.

La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au parc si le taux de fréquentation est trop élevé ou encore, d'évacuer le parc pour des raisons de sécurité ou en cas de « force majeure ».

5.3 Météorologie

En cas d'intempéries, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture du par cet/ou des activités sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée par les visiteurs.

En cas de tonnerre, la direction fermera temporairement les attractions pour cause de sécurité. Cette fermeture temporaire pouvant aller jusqu'à fermeture définitive en fonction des circonstances.

Les évacuations pour raison de sécurité peuvent se faire sans préavis et ne donneront droit à aucunecompensation financière pou autre.

6.Restauration

6.1 Aire de pique-nique

Il est interdit de pique-niquer hors de la zone prévue à cet effet.

6.2 Restauration sur place

Les tables présentes sur les différents pôles de restauration sont réservées aux personnes consommant les produits vendus par ces mêmes restaurants et snacks.

Au restaurant O'Pirata et Lounge Bar le Poséidon une tenue correcte est exigée.

Le contenu des menus et les prix sont librement fixés par les gérants des commerces au sein etalentours du parc aquatique.

7.Divers

7.1 Groupes

Les groupes ont accès au parc aquatique, soit dans un créneau horaire spécifique accordé par la direction, soit pendant les heures d'ouverture au public. Les groupes doivent régler leur entrée selon la grille tarifaire normale ou doivent justifier d'un droit d'entrée particulier octroyé par la direction. Tout groupe doit être accompagné d'un responsable qui veillera au maintien de l'ordre dans la piscine, sous les directives des maîtres-nageurs en poste.

Les groupes doivent utiliser prioritairement les vestiaires collectifs. Ce présent règlement s'applique aux groupes dans son intégralité.

7.2 Parking

Les parkings sont payants et sécurisés. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de bien fermer votre véhicule à clé et de ne laisser aucun objet visible. Le parc aquatique Pirates World ne pourra être tenu responsable des vols et/ou dommages causés par des tiers à votre véhicule ou à son contenu.

7.3 Mode de règlement et abonnements

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés par le parc Pirates World. Vous pouvez régler par carte bleue, espèces, chèques vacances (la monnaie n'est pas rendue).

Les abonnements mis en vente sont strictement personnels. Le propriétaire devra, sur toute requête, faire la preuve de son identité. Toute transgression sera sanctionnée par le retrait immédiat de celui- ci.

7.4 Secours

Le matériel de secours peut sauver une vie.

A l'exception d'un cas de force majeur, l'utilisation du matériel de sauvetage, de premiers soins et d'incendie est uniquement réservée aux membres du personnel de l'établissement

7.5 Vidéosurveillance

Le site est équipé d'un système de vidéo protection exploitée par notre société. Ce dispositif de vidéo protection est installé pour la sécurité des personnes et des biens. Le parc Pirates World assure la responsabilité de la gestion du système, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Articles L251-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure. Informations et accès aux images auprès du responsable sécurité : responsablesecurite@piratesworld.fr

7.6 Droit d'image

Le parc aquatique s'autorise de prendre des photos ou de filmer toute personne se trouvant dans

L'espace public. Toute personne qui s'oppose à la reproduction de son image doit le faire savoir à la direction préalablement à son entrée au parc aquatique

Le client reconnaît expressément que le parc aquatique ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du parc aquatique concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :